

# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

Nettoyant de pièces de freins non chloré Brakleen® - 396 g Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

No. 75050 (Item# 1006306) Code de produit Usage recommandé Nettoyant de pièces de frein

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

CRC Canada Co. Nom de la société Adresse 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37

Toronto, ON M9W 5X6

Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

**Urgence 24 heures** (CHEMTREC)

800-424-9300 (Canada)

Site Web www.crc-canada.ca

Support.CA@crcindustries.com Courriel

# 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Aérosols inflammables Catégorie 1

> Gaz sous pression Gaz comprimé Dangers physiques non classifiés ailleurs Catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 3 - effets narcotiques

exposition unique

Danger par aspiration Catégorie 1 Catégorie 1

**Dangers environnementaux** 

Dangereux pour le milieu aquatique, danger

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 1

long terme

### Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseil de prudence

Prévention Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulaţion. Porter des gants de protection et un équipement de

protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne

PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite, éliminer

toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

**Stockage** Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder

sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à

50 °C/122 °F

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé,

même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements Aucune.

Renseignements supplémentaires

# 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
acétonique		67-64-1	30 - 60
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	15 - 40
dioxyde de carbone		124-38-9	7 - 13
Heptane, ramifié, cyclique et linéaire		426260-76-6	7 - 13
n-Heptane		142-82-5	3 - 7
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)		64742-89-8	3 - 7
3-Méthylhexane		589-34-4	1 - 5
2-méthylhexane		591-76-4	0.5 - 1.5
Méthylcyclohexane		108-87-2	0.5 - 1.5
2,3-diméthylpentane		565-59-3	0.1 - 1
3-éthylpentane		617-78-7	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation

cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion** Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

immédiate ou d'un traitement

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale

spécial, si nécessaire Informations générales L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Risques d'incendie généraux

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Aérosol extrêmement inflammable.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

### 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (v compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Valeur

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'expo	sition de l'ACGIH
Composants	Туре

Composants	Турс	Valcui	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm	
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	

# Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2) Composants Type Valeur

Composants	Type	Valeui	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	2050 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	1640 mg/m3	
		400 ppm	
		'''	

Composants	Туре	Valeur
-méthylhexane (CAS 91-76-4)	STEL	2050 mg/m3
		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
s-éthylpentane (CAS 117-78-7)	STEL	2050 mg/m3
		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	2050 mg/m3
		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m3
		750 ppm
	TWA	1200 mg/m3
		500 ppm
ioxyde de carbone (CAS 24-38-9)	STEL	54000 mg/m3
		30000 ppm
	TWA	9000 mg/m3
		5000 ppm
/léthylcyclohexane (CAS 08-87-2)	TWA	1610 mg/m3
		400 ppm
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 54742-49-0)	TWA	1590 mg/m3
,		400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	2050 mg/m3
. ,		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
Solvant naphta aliphatique éger (pétrole) (CAS 64742-89-8)	TWA	1590 mg/m3
,		400 ppm
Canada. LEMT pour la Colombie-l chimiques, Réglementation sur la		d'exposition en milieu de travail pour les substances 96/97, ainsi modifiée
Composants	Type	Valeur
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm

Composants	Type	Valeur	
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm	
	TWA	400 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ement 217/2006, Loi sur la séd Type	curité et l'hygiène du travail) Valeur
2,3-diméthylpentane (CAS	STEL	500 ppm
565-59-3)	OILL	σου ρριτι
	TWA	400 ppm
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2)	TWA	400 ppm
n-Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants	ntrôle de l'exposition à des a Type	gents biologiques et chimiques) Valeur
2,3-diméthylpentane (CAS 565-59-3)	STEL	500 ppm
•	TWA	400 ppm
2-méthylhexane (CAS 591-76-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-éthylpentane (CAS 617-78-7)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
acétonique (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm

omposants	Туре	Valeur
	TWA	250 ppm
oxyde de carbone (CAS 4-38-9)	STEL	30000 ppm
	TWA	5000 ppm
ethylcyclohexane (CAS 8-87-2)	TWA	400 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	STEL	500 ppm
	TWA	400 ppm
nada. LEMT du Québec, (Minist mposants	tère du Travail. Règlement sur la Type	santé et la sécurité du travail) Valeur
étonique (CAS 67-64-1)	STEL	2380 mg/m3
•		1000 ppm
	TWA	1190 mg/m3
		500 ppm
kyde de carbone (CAS	STEL	54000 mg/m3
-38-9)	- · <del></del>	30000 ppm
	TWA	9000 mg/m3
	1 7 47 1	5000 mg/ms
hylcyclohexane (CAS	TWA	1610 mg/m3
·87-2)	1 ***	1010 mg/m3
		400 ppm
hta léger (pétrole), otraité (CAS 42-49-0)	TWA	1590 mg/m3
,		400 ppm
eptane (CAS 142-82-5)	STEL	2050 mg/m3
		500 ppm
	TWA	1640 mg/m3
		400 ppm
rant naphta aliphatique r (pétrole) (CAS 42-89-8)	TWA	1590 mg/m3
42-05-0)		400 ppm
nada. LEMT pour la Saskatche\ mposants	wan (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Valeur
étonique (CAS 67-64-1)	15 minutes	750 ppm
toriique (erte er er i)	O barrea	500 ppm
ionique (ente en en 1)	8 heures	
xyde de carbone (CAS	15 minutes	30000 ppm
yde de carbone (CAS		• •
xyde de carbone (CAS I-38-9) thylcyclohexane (CAS	15 minutes	30000 ppm
xyde de carbone (CAS 4-38-9) thylcyclohexane (CAS	15 minutes 8 heures	30000 ppm 5000 ppm
exyde de carbone (CAS 4-38-9) ethylcyclohexane (CAS 8-87-2) phta léger (pétrole), drotraité (CAS	15 minutes 8 heures 15 minutes	30000 ppm 5000 ppm 500 ppm
xyde de carbone (CAS 4-38-9) thylcyclohexane (CAS 3-87-2) phta léger (pétrole), drotraité (CAS	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures	30000 ppm 5000 ppm 500 ppm 400 ppm
exyde de carbone (CAS 4-38-9)  ethylcyclohexane (CAS 8-87-2)  phta léger (pétrole), drotraité (CAS 742-49-0)  Heptane (CAS 142-82-5)	15 minutes 8 heures 15 minutes 8 heures 15 minutes	30000 ppm 5000 ppm 500 ppm 400 ppm 500 ppm

#### Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) Composants Valeur **Type**

Solvant naphta aliphatique 15 minutes

léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)

> 8 heures 400 ppm

### Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Déterminant Échantillon Composants Valeur Temps d'échantillonnage acétonique (CAS 67-64-1) 25 mg/l Acétone Urine

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

500 ppm

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

veux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection en: Nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Viton/butyl.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection

approprié.

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

**Dangers thermiques** 

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** 

État physique Liquide, Gaz. **Forme** Aérosol Incolore. Couleur Odeur De solvant. Seuil olfactif Non disponible. Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-126.6 °C (-195.9 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

56.1 °C (133 °F) estimation

domaine d'ébullition

< -17.8 °C (< 0 °F) TVC Point d'éclair

Taux d'évaporation Rapide.

Non disponible. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

> Limites d'inflammabilité -1.1 % estimation

inférieure (%)

<sup>\* -</sup> Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12.8 % estimation

Tension de vapeur

5174.8 hPa estimation

Densité de vapeur Densité relative

2 (Air = 1)0.8 estimation

Solubilité

Solubilité (eau) Légèrement soluble. Coefficient de partage

n-octanol/eau

Non disponible.

**Température** 

282 °C (539.6 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

**Autres informations** 

Pourcentage de matières

90.9 % estimation

volatiles

# 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique

La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

dangereuses

Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides. Aldehydes. Alcalis. Amines. Ammoniac. Halogènes Peroxydes. Agents réducteurs. Agents

comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone.

# 11. Données toxicologiques

# Renseignements sur les voies d'exposition probables

Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute Inhalation

inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provogue une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut Ingestion

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une

vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

3-Méthylhexane (CAS 589-34-4)

Aiguë Cutané

**DL50** Lapin > 2000 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 20 mg/l, 4 heures

**Orale** 

DL50 Rat > 2000 mg/kg

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves acétonique (CAS 67-64-1) <u>Aiguë</u> Cutané DL50 Lapin > 15800 mg/kg 20000 mg/kg Inhalation CL50 Rat 76 mg/l, 4 heures **Orale** DL50 Rat 5800 mg/kg Heptane, ramifié, cyclique et linéaire (CAS 426260-76-6) <u>Aigu</u>ë Cutané DL50 Lapin > 2000 mg/kg Inhalation CL50 Rat > 60 mg/l, 4 heures **Orale** DL50 Rat > 5000 mg/kg Méthylcyclohexane (CAS 108-87-2) <u>Aiguë</u> Cutané DL50 > 2000 mg/kg Lapin **Orale** DL50 > 4000 mg/kg Rat Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0) <u>Aiguë</u> Cutané DI 50 Lapin > 2000 mg/kg Inhalation CL50 Rat 61 mg/l, 4 heures **Orale** DL50 Rat > 5000 mg/kg n-Heptane (CAS 142-82-5) <u>Aiguë</u> Cutané DL50 Lapin 3000 mg/kg Inhalation Vapeur CL50 Rat > 73.5 mg/l, 4 heures **Orale** 25000 mg/kg DL50 Rat Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8) <u>Aiguë</u> Cutané DL50 Lapin > 2000 mg/kg Inhalation CL50 Rat 61 mg/l, 4 heures **Orale** DL50 Rat > 3000 mg/kg

<sup>\*</sup> Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

acétonique (CAS 67-64-1)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

acétonique (CAS 67-64-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
acétonique (CAS 67-6	64-1)		
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia magna	10294 - 17704 mg/l, 48 heures
Heptane, ramifié, cycli	ique et linéaire (CA	S 426260-76-6)	
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.5 mg/l, 48 heures
Méthylcyclohexane (C	AS 108-87-2)		
Aquatique			
Poisson	CL50	Bar rayé (Morone saxatilis)	5.8 mg/l, 96 heures
Naphta léger (pétrole)	, hydrotraité (CAS 6	64742-49-0)	
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
n-Heptane (CAS 142-	82-5)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.5 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	2.1 - 2.98 mg/l, 96 heures

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Solvant naphta aliphatique léger (pétrole) (CAS 64742-89-8)

Aquatique

Poisson CL50 Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 8.8 mg/l, 96 heures

mykiss)

8.8 mg/l, 96 heures

Aiguë

CE50 Crustacés Puce d'eau (daphnia magna) 1.5 mg/l, 48 heures

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

-0 24 acétonique Méthylcyclohexane 3.61 n-Heptane 4.66

Facteur de bioconcentration

Naphta léger (pétrole), hydrotraité 10 - 25000

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., **Autres effets nocifs** 

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled.

Ne pas contaminer les étangs, les

voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

# 14. Informations relatives au transport

### **TMD**

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de

transport de l'ONU

AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity

Classe de danger relative au transport

Classe

Danger subsidiaire

Groupe d'emballage Sans objet.

Précautions spéciales pour l'utilisateur

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

Dispositions particulières

80

IATA

**UN** number UN1950

**UN proper shipping name** Transport hazard class(es)

Aerosols, flammable, Limited Quantity

2.1 Class Subsidiary risk

Packing group Not applicable.

**ERG Code** 

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo Allowed with restrictions.

aircraft

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

<sup>\*</sup> Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**IMDG** 

UN number UN1950

UN proper shipping name AEROSOLS, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -

Packing group Not applicable.

**Environmental hazards** 

**Marine pollutant** Yes, but exempt from the regulations.

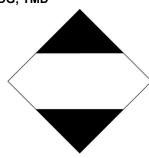
EmS Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

### **IATA**



IMDG; TMD



# 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation.

LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications

acétonique (CAS 67-64-1)

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

acétonique (CAS 67-64-1) Règlements sur les précurseurs

acétonique (CAS 67-64-1) Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.

Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

### **Inventaires Internationaux**

Europe

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non

Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes (EINECS)

Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non

(ENCS)

CoréeListe des produits chimiques existants (ECL)OuiNouvelle-ZélandeInventaire de la Nouvelle-ZélandeNonPhilippinesInventaire philippin des produits et substances chimiquesOui

(PICCS)

Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

### 16. Autres informations

Date de publication 20-Août-2019

Version n° 01

Autres informations CRC # 920/1002913

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

Informations relatives à la révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Identification des dangers: Autres dangers

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Précautions individuelles, équipements de

protection et mesures d'urgence

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Méthodes et matériaux pour le confinement

et le nettoyage

Manutention et stockage: Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Manutention et stockage: Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les

incompatibilités

Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples Propriétés physiques et chimiques: Propriétés comburantes Propriétés physiques et chimiques: Propriétés explosives

Renseignements sur le transport : Nom de l'agence, type d'emballage et sélection du mode de

transport

GHS: Classification

Nom de la matière : Nettoyant de pièces de freins non chloré Brakleen® - 396 g No. 75050 (Item# 1006306) Version n°: 01 Date d'émission : 20-Août-2019 Non

<sup>\*</sup>La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.